

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 212 Mittwoch, 01.11.2006 124. Jahrgang

---

1. *Débitrice*: **Scrispace Sàrl**, Rue H.-F. Sandoz 80,  
**2710 Tavannes**
2. *Déclaration de faillite*: 21.08.2006
3. *Suspension de faillite*: 19.10.2006
4. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP*: 11.11.2006
5. *Avance de frais*: CHF 7'000.00

*Indication*: La procédure de faillite est déclarée close sauf si un créancier, dans le délai susmentionné, ne réclame l'exécution et produit l'avance mentionnée pour la couverture. Sous réserve du recouvrement d'autres provisions.

6. *Remarques*: Adresse des bureaux de la faillie : La Praye 5a,  
2608 Courtelary  
Les créanciers gagistes ont jusqu'au 11 novembre 2006 pour exiger de l'office soussigné la réalisation de leur gage (art. 230a al. 2 LP). Parallèlement à la demande de réalisation du gage, ils doivent indiquer la valeur de leur créance au 21 août 2006.

Office des poursuites et des faillites Jura bernois-Seeland  
2740 Moutier

(00194969)